

DÉPARTEMENT GARD  
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal  
11

Nombre de conseillers en exercice  
10

Convocation : 14 Mai 2018

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 17 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept du mois de Mai à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, ANDRIEU Véronique  
Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, ZANINI Mario, WALKER Maurice  
Absents : BLANC Danielle (procuration RIFKIN Sonia), LEIGNEL Jean Marie, CAMPOS Yvan

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur CORBEL Frédéric est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du 12 Avril 2018, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**Délibération N° 15-2018**  
**SIGNATURE d'une nouvelle CONVENTION**  
**Avec le Centre de Gestion des Personnels Communaux**  
**Au sujet du Service de Médecine du Travail**

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la pénurie de médecins du travail attachés au centre de gestion avait conduit celle-ci à réduire ses prestations de suivi et de contrôle des personnels ces dernières années, qu'en conséquence le centre de gestion n'avait pas prélevé la part de 0,32% de la masse salariale l'an dernier en financement du service rendu mais avait facturé un montant de 50 € par acte de consultation.

Cette année, le service de Médecine du Travail du Centre de Gestion s'est renforcé et va offrir un meilleur service.

Le montant de la consultation passe de 50 à 55€.

Le Centre de Gestion nous demande de signer avec elle une nouvelle convention de service.

après discussion, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe et autorise Mme le Maire à signer cette nouvelle convention avec le Centre de Gestion.

**Ouverture d'une Enquête Publique**  
**Concernant la mise en service du prélèvement du captage**  
**D'eau potable du Frigoulous**

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Gardies dispose de son propre captage situé à LEZAN, captage dont le volume est limité et dont les caractéristiques techniques nous confrontent régulièrement à des interruptions de service de distribution d'eau potable.

Depuis plusieurs années déjà, la mise en service du captage du Frigoulous est d'actualité pour les communes limitrophes au périmètre du SIAEP des Gardies, communes qui ont créé le syndicat du Frigoulous et demandé au SIAEP des Gardies de les rejoindre.

Le captage du Frigoulous représente une réserve beaucoup plus importante que celle du captage de Lézan et son exploitation permettrait de conserver le captage de Lézan comme réserve de secours.

La mise en service de ce nouveau captage du Frigoulous doit faire l'objet d'une enquête publique. Celle ci se déroulera du 18 Juin au 24 Juillet 2018 .

Le dossier technique complet est consultable à l'Hôtel de Ville de Canaules-et-Argentières aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi que sur le site internet dédié <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Mr Jean Claude BLANC est désigné commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Nîmes. Il recevra en personne les observations du public lors de 3 permanences organisées :

- Lundi 18 Juin 2018 de 09h à 12h
- Mardi 03 Juillet 2018 de 14h à 17h
- Mardi 24 Juillet 2018 de 14 h à 17h

à l'Hôtel de Ville de Canaules-et-Argentières, siège du syndicat du Frigoulous.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponible pendant 1 an en Mairie, à la DDTM ainsi que sur internet.

**Délibération N° 16-2018**  
**Renouvellement du Contrat**  
**SACPA**

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le contrat signé avec la SACPA (Chenil pour animaux errants) arrive à son terme et va devoir être renouvelé avec la SACPA ou un autre prestataire.

Actuellement, le service de transport et de mise en fourrière des animaux errants sur la commune coûte 423,25€ par an.

La SACPA n'assure pas la capture des animaux, mais vient uniquement chercher l'animal après sa capture.

Les membres du Conseil Municipal veulent savoir s'il pourrait exister une alternative à la SACPA et quel serait son coût.

Le Maire et les adjoints vont se renseigner et rechercher des alternatives. Le sujet sera de nouveau évoqué lors d'un conseil municipal ultérieur.

La discussion se prolonge sur le sujet des chiens qui aboient constamment dans le village même lorsque leurs propriétaires sont présents à leur domicile, et qui provoquent du mécontentement.

Comment faire pour rappeler à chacun qu'il ne vit pas sur une île déserte et qu'il doit aussi préserver la tranquillité de ses voisins ? La question reste malheureusement sans réponse. Il serait vraiment dommage d'être systématiquement obligé de recourir à la gendarmerie pour faire constater et verbaliser...

**Création d'une Convention entre la Commune**  
**Et les associations communales**  
**Pour l'utilisation du foyer**

A Saint Jean de Crieulon, les associations communales bénéficient gratuitement de la mise à disposition du foyer communal en fonction d'un planning géré par un adjoint au Maire.

En plus de cette gestion de planning, la commune assume le paiement des charges d'électricité, de chauffage et d'eau potable ainsi que, assez souvent, les frais d'entretien du local.

Malgré la bonne volonté de la plupart des utilisateurs, notre foyer se dégrade un peu à la fois.

Pour responsabiliser les utilisateurs, la municipalité souhaite élaborer une convention avec les associations, convention qui ressemblerait au contrat de location signé par les particuliers qui louent notre foyer communal.

Ce document contractualiserait, par exemple, la remise de la police d'assurance de l'association chaque année, ainsi que les devoirs et obligations consécutifs à la mise à disposition du foyer.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve le principe et souhaite qu'une première version de cette convention soit présentée lors d'un conseil municipal ultérieur.

La question de la remise d'un chèque de caution chaque année par les associations pour palier les petits accidents est également évoquée.

Mais cette solution risque de poser plus de problème qu'apporter de solution, en fonction du montant de cette caution, de la trésorerie de l'association...  
L'hypothèse n'est pas totalement rejetée mais mérite qu'on y réfléchisse plus longtemps.

### Questions diverses :

#### **Organisation Fête des Mères:**

Les compositions de plantes seront disponibles vendredi 25 Mai vers 18 h.  
6 élus seront disponibles le samedi 26 Mai à partir de 9H30 pour assurer la distribution aux mamans de la commune.

Mme le Maire se charge de l'édition d'un petit mot d'accompagnement.

Un petit mot, indiquant que la composition de plantes sera disponible en mairie jusqu'au lundi 28 Mai à 18H, sera laissé dans les boîtes à lettre en cas d'absence.

#### **Fauchage et curage des fossés communaux:**

La commande de fauchage est passée pour 9 km de fossés. La proposition de prix de LANGUEDOC Environnement a été jugée excessive.

Reste le curage pour lequel les prix obtenus sont prohibitifs.

#### **Point sur l'assainissement collectif:**

La très grande majorité des habitants desservis par l'assainissement collectif sont maintenant raccordés. Il ne reste plus que 4 cas particuliers, parfaitement identifiés, qui ne le sont toujours pas mais dont la PFAC a dû être réglée auprès du TRESOR PUBLIC.

Dans un cas, l'habitation n'est actuellement pas occupée et le boîtier de raccordement serait « introuvable ». 2 élus se rendront sur place avec un détecteur de métaux pour le remettre à jour.

Concernant les raccordements de dernière minute, un certain nombre d'usagers n'a pas signalé de date de branchement et n'a pas fait procéder à un relevé d'index d'eau potable contradictoire avec un élu. C'est sans aucun doute la 1<sup>ère</sup> facture d'eau assainie, sur laquelle ils constateront le montant doublé de leur consommation qui les alertera sur le respect de la procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.

The bottom of the page contains several handwritten signatures and notes. On the left, there are two large, stylized signatures. In the center, there is a signature with the name 'P. ALAIN DOUTELLE' written below it. To the right, there is another large, stylized signature. The page number '4' is centered at the bottom.